

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE
COMMUNE
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 2024-019
PORTANT APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES
LOCAUX COMMERCIAUX DE L'EXERCICE
BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à dix-neuf heures et trente minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Conseillers en exercice			15
Quorum			8
Présents			8
M. LAVALADE	Mme ZELMAR	M. PAILLOU	
M. BESSON	Mme GRENON	M. GERVAIS	
M. GAUTHIER	Mme DILLERIN		
Absents ayant donné pouvoir			2
Mme GROS	pouvoir à	Mme GRENON	
Mme SIMONNEAU	pouvoir à	Mme ZELMAR	
Absents excusés			4
Mme JONES	M. PLANCHET	Mme BOURG	
M. BOURDEAU			
Retirés au moment du vote			1
M. CHABRIER			
Suffrages exprimés			10
Public			1
Secrétaire de séance		Mme ZELMAR	
Auteur de l'acte		M. CHABRIER	
Convocation		23/02/2024	
Affichage de l'avis		23/02/2024	

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif annexe des locaux commerciaux de l'exercice de l'année 2023 et les décisions le modifiant ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	03	24
Transmis au C.L. le	19	03	24

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, Philippe CHABRIER. La Secrétaire de séance, Nadine ZELMAR.

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2024 portant approbation du compte de gestion du budget annexe des locaux commerciaux de l'exercice budgétaire de l'année 2023 ;

Vu l'avis de la commission en charge des finances du 21 février 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Entendu que Monsieur Luc PAILLOU a été élu, à l'unanimité des suffrages exprimés pour présider la séance lors du vote d'approbation du compte administratif du budget annexe des locaux commerciaux de l'exercice budgétaire de l'année 2023 ;

Entendu que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote ;

Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice de l'année 2023,

D É C I D E

ARTICLE PREMIER

Le compte administratif du budget annexe des locaux commerciaux de l'exercice budgétaire de l'année 2023, après examen des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice, est approuvé selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	7 071,38 €	002	EXCÉDENT DE FONCT. REPORTÉ	0,00 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00 €	70	PROD. DES SERV. DOM, VENTES. DIV.	2 386,48 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISS.	0,00 €	75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	36 144,70 €
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTES	0,27 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	948,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	6 455,03 €	78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDG.	4 288,97 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDG.	0,00 €			
TOTAL		13 526,68 €	TOTAL		43 768,15 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00 €	021	VIREMENT DE LA SECT. FONCTIONN.	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	26 157,21 €	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RÉSERVES	25 028,42 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €			
TOTAL		26 157,21 €	TOTAL		25 028,42 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	BP + DM + RAR 2022	80 000,00 €	90 000,00 €
	RÉALISÉ	26 157,21 €	13 526,68 €
	RAR 2023	0,00 €	0,00 €
RECETTES	BP + DM + RAR 2022	80 000,00 €	90 000,00 €
	RÉALISÉ	25 028,42 €	43 768,15 €
	RAR 2023	0,00 €	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE			
	RÉSULTAT 2023	REPORT 2022	TOTAL
FONCTIONNEMENT	30 241,47 €	53 387,91 €	83 629,38 €
INVESTISSEMENT	- 1 128,79 €	- 25 028,42 €	- 26 157,21 €
RÉSULTAT	29 112,68 €	28 359,49 €	57 472,17 €

ARTICLE 2

La stricte concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du budget annexe des locaux commerciaux de l'exercice budgétaire de l'année 2023 est constatée,

ARTICLE 3

Les comptes de l'exercice budgétaire annexe des locaux commerciaux de l'année 2023 sont arrêtés.

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	03	24
Transmis au C.L. le	19	03	24

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.